

The logo for the Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNC DH) of the French Republic. It features the letters 'CNC' in a dark blue sans-serif font, followed by 'DH' in a white sans-serif font inside a red square. The background of the entire page is a faded image of a modern building with a glass facade and a large, abstract sculpture in shades of red and grey.

**CNC DH**

COMMISSION NATIONALE  
CONSULTATIVE  
DES DROITS DE L'HOMME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMISSION  
FRANÇAISE  
DE MISE EN  
OEUVRE  
DU DROIT  
INTERNATIONAL  
HUMANITAIRE**

**Depuis 1996, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) est la « Commission française de mise en œuvre du droit international humanitaire » au sens du Comité international de la Croix Rouge.**

**L'objectif** d'une Commission nationale de mise en œuvre du DIH est de conseiller et d'aider le gouvernement dans la mise en œuvre et la diffusion du droit international humanitaire (DIH).

**Les missions** d'une Commission nationale de mise en œuvre du DIH :

- **évaluer le droit national existant** par rapport aux obligations créées par les Conventions, leurs Protocoles et les autres instruments de droit international humanitaire (DIH) ;
- **soumettre des recommandations** pour faire progresser la mise en œuvre du droit ainsi que pour contrôler et assurer son application et
- **encourager la diffusion du DIH** (mener des études, proposer des activités et aider à diffuser le DIH).

## **Qu'est-ce que le Droit International Humanitaire ?**

Même la guerre a des limites. Guidé par ce principe, le DIH vise à préserver une certaine humanité au cœur des conflits.

Le DIH trouve ses fondements dans les quatre Conventions de Genève et leurs trois protocoles additionnels qui affirment quatre principes : **humanité, neutralité, impartialité et indépendance.**

Les règles du DIH s'appliquent à tous les conflits armés, quelles que soient leurs origines ou leurs causes. Elles concernent toutes les parties au conflit quelle que soit la partie qui a engagé les hostilités.

## **Droit international humanitaire (DIH) et le Droit international des droits de l'homme (DIDH)**

Le DIH et le DIDH sont **deux branches distinctes du droit** qui servent cependant un **objectif commun** : **préserver la dignité, la vie, la santé des personnes.**

DIH et DIDH **se nourrissent mutuellement** et ont en commun un **ensemble de Droits de l'homme auxquels il n'est jamais possible de déroger, en aucune circonstance.**

DIH et DIDH se distinguent notamment sur deux points :

- le DIDH s'applique de tout temps tandis que le DIH s'applique dans le cadre de conflits armés ;
- les Etats ne peuvent jamais déroger à aucune règle du DIH alors qu'ils peuvent suspendre le respect de certains DH dans des circonstances spécifiques.

# La Commission nationale consultative des droits de l'homme analyse les situations humanitaires à l'aune de ses deux mandats de garantie du respect du DIDH et du DIH.

## La stratégie nationale humanitaire

La CNCDH est consultée par l'Etat lors de l'élaboration de sa stratégie humanitaire. En amont de la stratégie 2012-2017, la CNCDH avait rendu un avis sur l'action humanitaire française en 2011. Elle a participé à la consultation publique pour la préparation de la nouvelle Stratégie.

## Le Plan «Femmes, paix, sécurité»

La CNCDH est associée à l'élaboration et à l'évaluation des plans « Femmes, paix et sécurité », elle participe également, une fois par an, aux comités de pilotage interministériels afin de suivre l'avancée des travaux.

Récemment, elle a rendu son évaluation à mi-parcours du second plan national de mise en œuvre des résolutions 1325 et suivantes du Conseil de sécurité des Nations unies. Elle formulera ses recommandations à l'échéance du second plan et dans la perspective de l'élaboration du nouveau plan à venir.

## Suivi des situations de crise et de conflit

La CNCDH auditionne régulièrement les directions régionales du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères sur des crises et conflits dans lesquels la France, et sa diplomatie, sont parties prenantes. Si la gravité de la situation l'exige, la CNCDH peut être amenée à prendre une position publique sur la crise en question.

Récemment, elle s'est intéressée à la situation au Yémen, en Syrie, en Birmanie, au Bangladesh ou encore dans le bassin du lac Tchad.

## Les avis et travaux en cours

- Travaux en cours sur les conséquences des mesures antiterroristes sur l'aide humanitaire (2018)
- Avis sur la protection des biens culturels en période de conflit armé, juillet 2015
- Avis sur le Sommet humanitaire mondial, février 2015
- Avis sur le respect et la protection des travailleurs humanitaires, mai 2014
- Avis sur le traité sur le commerce des armes, juin 2011 et mars 2013
- Avis sur l'action humanitaire française, mars 2011
- Avis sur la protection et l'utilisation des emblèmes, avril 2010
- Avis sur le projet de loi tendant à l'élimination des armes à sous-munitions, avril 2010

“

***Les règles de la guerre sont notre bouclier contre la barbarie, elles doivent être respectées.***

”

*Peter Maurer, président du  
Comité international de la Croix  
Rouge, février 2017*

La Commission nationale consultative des droits de l'homme est l'Institution française de promotion et de protection des droits de l'homme, accréditée de statut A auprès des Nations unies.

Institution indépendante, elle a pour mission de :

- conseiller les pouvoirs publics en matière de droits de l'homme ;
- contrôler l'effectivité des engagements de la France en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire ;
- assurer un suivi de la mise en oeuvre par la France des recommandations formulées par les comités de suivi internationaux et régionaux ;
- sensibiliser et éduquer aux droits de l'homme.

#### **Contact**

Commission nationale consultative des droits de l'homme

20 avenue de ségur - TSA 40720

75334 PARIS Cedex 07

[www.cncdh.fr](http://www.cncdh.fr)

Twitter @CNCDH | Facebook @cncdh.france